

INSCRIPTIONS ACCUEIL DE LOISIRS ENFANCE **ANNEE 2023 – 2024**

Vous envisagez d'inscrire votre enfant au cours de l'année scolaire 2023-2024 (pour les mercredis ou durant les vacances), vous devez effectuer les démarches selon les modalités suivantes impérativement
entre le 2 mai et le 25 juin 2023

Pour un premier dépôt de dossier : prendre rendez-vous auprès de l'accueil de loisirs souhaité afin de rencontrer le directeur et obtenir l'accès à votre espace famille pour pouvoir remplir et déposer votre dossier en ligne

Pour un renouvellement de dossier : déposer les documents via votre espace famille, vérifiez et mettez à jour en ligne vos informations en cohérence avec votre dossier (voir notice jointe)

A compter du 03 juillet 2023, vous pourrez faire vos demandes de réservation pour les mercredis via votre espace famille.

Documents à fournir pour L'INSCRIPTIONS – 1 document PAR ENFANT **(Mercredis et vacances scolaires)**

(Documents téléchargeables sur le site internet ou sur votre espace famille)

Documents à fournir obligatoirement chaque année :

- FICHE « ATTESTATION D'INSCRIPTION ET DE MISE A JOUR DES DONNEES PERSONNELLES » (par enfant)
- FICHE SANITAIRE COMPLETEE ET SIGNEE
- PHOTOCOPIE DU CARNET DE VACCINATION (à jour)
- ATTESTATION ALLOCATAIRE (CAF ou autres) avec votre QUOTIENT FAMILIAL (datant de moins de 2 mois ; même si > 2100€).
- ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE (pour l'année d'inscription)

Documents à fournir en cas de nouveau dossier ou changement de coordonnées bancaires :

- L'AUTORISATION DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE
- UN RIB

S'il s'agit d'un changement de coordonnées bancaires, vous devez transmettre ces 2 documents par mail au directeur de l'accueil.

Si vous êtes concerné :

- Documents relatifs aux AIDES FINANCIERES (Comité d'entreprise, aides sociales ...)

Les documents sont disponibles le site de la Communauté de Communes Cœur de Savoie rubrique Enfance : www.coeurdesavoie.fr, sur votre espace famille et auprès de chaque Accueil de loisirs.

Le dossier est établi pour toute l'année scolaire. Merci de nous avertir en cas de changements.



A compter de septembre 2023, nouveau règlement intérieur modifiant les modalités d'annulation et modification des tarifs.

RAPPEL : Afin de pouvoir effectuer vos demandes d'inscription et de réservation via votre espace famille, vous devez impérativement fournir l'ensemble des documents complétés et signés. Aucun dossier papier ne sera accepté.

En cas de dossier incomplet, l'accès à une demande d'inscription est verrouillé informatiquement.

En cas de besoin, n'hésitez pas à contacter le directeur de l'accueil de loisirs